

Communiqué de presse

— La Cour de Cassation confirme définitivement la validité de la marque Crédit Mutuel

Paris, le 15 octobre 2020

La **Confédération Nationale du Crédit Mutuel** se félicite de l'arrêt de la Cour de Cassation, rendu le 14 octobre 2020, qui confirme définitivement que la marque **Crédit Mutuel** est une marque collective distinctive du fait de l'usage continu, intensif et durable qui en a été fait.

L'appartenance au groupe Crédit Mutuel permet son utilisation dans le cadre des usages définis par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

A propos du groupe Crédit Mutuel :

Le Crédit Mutuel est un groupe mutualiste et coopératif exclusivement détenu par ses clients sociétaires. Le groupe est composé de 18 fédérations régionales de Crédit Mutuel et d'une fédération agricole à vocation nationale ainsi que de nombreuses filiales spécialisées, offrant essentiellement des services financiers. Ces principales filiales sont le CIC, les Assurances du Crédit Mutuel, la Banque Européenne de Crédit Mutuel, Cofidis Participations, Fortunéo, Suravenir, Targobank, la Française. Il compte au 1^{er} janvier 2020 : 34,2 M de clients, 8 M de sociétaires, 83 000 collaborateurs et 5 535 points de vente.

Pour découvrir le groupe Crédit Mutuel, cliquez [ici](#) ou retrouvez nous sur :



Stéphanie GLEMOT

+33153488785 | +33681375244 | stephanie.glemot@creditmutuel.fr
88-90, rue Cardinet – 75017 Paris